

# ACTION URGENTE

## UNE ARTISTE IRANIENNE EMPRISONNÉE EN GREVE DE LA FAIM

**Atena Farghadani, prisonnière d'opinion et peintre iranienne, observe une grève de la faim depuis le 9 février pour protester contre sa détention. Elle est maintenant gravement malade. Elle est détenue en raison de ses activités pacifiques, notamment d'un dessin critiquant les membres du Parlement.**

**Atena Farghadani**, artiste-peintre âgée de 28 ans, a entamé une grève de la faim (décidant de n'ingérer plus que de l'eau) le 9 février 2015 pour protester contre son maintien en détention à la prison de Gharchak, dans la ville de Varamin, qui ne comporte pas de section réservée aux prisonniers politiques et où les conditions de détention sont épouvantables. Le 25 février, son avocat a indiqué qu'elle avait fait une crise cardiaque et brièvement perdu connaissance à cause de sa grève de la faim. Atena Farghadani a déclaré qu'elle refuserait de s'alimenter tant que les autorités n'accéderaient pas à sa demande de transfert à la prison d'Evin, à Téhéran. Le 26 février, elle a été conduite à un hôpital en dehors de la prison.

Atena Farghadani a été arrêtée une première fois le 23 août 2014 en raison de ses activités pacifiques, notamment pour avoir rencontré des proches de prisonniers politiques et dessiné une caricature qui critiquait l'examen par les membres du Parlement d'un projet de loi visant à pénaliser la stérilisation volontaire dans le cadre d'un plan plus général de restriction de l'accès à la contraception et aux services de planning familial. Elle a été détenue dans la section 2A de la prison d'Evin pendant presque deux mois, dont 15 jours à l'isolement, sans pouvoir contacter un avocat ni sa famille. Libérée sous caution le 6 novembre 2014, elle a de nouveau été arrêtée le 10 janvier 2015 après avoir été convoquée par un tribunal révolutionnaire, probablement en représailles à un message vidéo qu'elle avait publié après sa libération, où elle expliquait que les gardiennes de la prison l'avaient battue et soumise à des fouilles corporelles dégradantes et d'autres mauvais traitements. Selon ses parents, qui se sont exprimés lors d'interviews dans les médias, Atena Farghadani a été rouée de coups dans la salle d'audience avant d'être transférée à la prison de Gharchak. Entre autres chefs d'inculpation, elle est poursuivie pour « diffusion de propagande contre le régime », « insulte envers les membres du Parlement par le biais de peintures » et « outrage au guide suprême ».

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- priez les autorités iraniennes de libérer immédiatement et sans condition Atena Farghadani, prisonnière d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- demandez-leur, tant qu'elle est détenue, de l'autoriser à recevoir régulièrement des visites de ses proches et de son avocat, et de veiller à ce qu'elle soit protégée de toute forme de torture et d'autres mauvais traitements et qu'elle bénéficie de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- rappelez-leur qu'aux termes de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, les différentes catégories de prisonniers doivent être incarcérées séparément.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 AVRIL 2015 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel : via le site  
<http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?p=letter>  
Twitter : @khamenei\_ir (en anglais),  
@Khamenei\_ar (en arabe) ou  
@Khamenei\_es (en espagnol)

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,***

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street intersection  
Tehran, République islamique d'Iran  
**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

**Copies à :**

Président de la République islamique d'Iran  
Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, République islamique d'Iran  
Twitter : @HassanRouhani (en anglais)  
ou @Rouhani\_ir (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse  
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE ARTISTE IRANIENNE EMPRISONNEE EN GREVE DE LA FAIM

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Atena Farghadani a été arrêtée une première fois le 23 août 2014 chez elle, à Téhéran, en rentrant d'une consultation à l'hôpital pour une blessure à la main. Douze agents, probablement membres des *pasdaran* (gardiens de la révolution), ont perquisitionné son domicile et saisi des effets personnels, notamment ses livres, son ordinateur portable, sa tablette et son téléphone mobile, avant de la conduire en voiture les yeux bandés à la prison d'Evin. Elle a alors été placée à l'isolement pendant cinq jours, avant d'être transférée dans une cellule partagée avec une autre détenue, Ghoncheh Ghavami, dans la section 2A de la prison d'Evin, dirigée par les *pasdaran*. Elle a de nouveau été placée à l'isolement pendant 10 jours après avoir entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention.

Dans une interview réalisée en décembre 2014, Atena Farghadani a déclaré qu'elle avait été interrogée neuf heures par jour durant un mois et demi après son arrestation. Selon elle, ses interrogateurs lui ont posé des questions sur ses entretiens avec des proches de personnes tuées lors des manifestations qui ont suivi l'élection présidentielle controversée de 2009. Elle a également été interrogée au sujet d'une caricature qu'elle avait dessinée et publiée sur sa page Facebook.

Les autorités ont par ailleurs engagé des poursuites pour « rassemblement et collusion avec des individus antirévolutionnaires et des sectes déviantes » contre Atena Farghadani en raison de son exposition intitulée « *Parandegan-e Khak* » (Oiseaux de la Terre), qui évoquait les personnes tuées à la suite de l'élection controversée de 2009 et que des proches de prisonniers politiques et des membres de la communauté baha'ie ont visitée.

Atena Farghadani a entamé une grève de la faim, décidant de n'ingérer plus que des liquides, le 1<sup>er</sup> octobre 2014 après avoir appris que les autorités comptaient la maintenir en détention malgré la fin de l'enquête préliminaire. Au bout de 11 jours, elle a ajouté une grève de la soif à sa grève alimentaire. Elle a finalement été libérée le 6 novembre après avoir versé une caution très élevée. Sa famille n'a été autorisée à lui rendre visite que plus de deux mois après son arrestation et seulement deux jours avant sa libération.

Le 28 décembre 2014, Atena Farghadani a diffusé sur YouTube une vidéo dans laquelle elle décrit les mauvais traitements qu'elle a subis en prison. Elle y raconte que, pendant sa détention, pour pouvoir peindre, elle écrasait et utilisait comme pinceaux les gobelets en carton dans lesquels on lui donnait du lait. Cependant, les gardiens de la prison ont fini par s'en apercevoir et lui ont confisqué ses peintures et cessé de lui donner des gobelets en carton. Le 17 octobre, elle a alors caché dans ses vêtements deux gobelets trouvés dans les douches et les a rapportés dans sa cellule. Selon elle, des gardiennes sont ensuite venues dans sa cellule et lui ont demandé de se déshabiller entièrement pour une fouille corporelle, tout en jurant et en l'insultant. Lorsqu'elle a opposé une résistance, celles-ci lui ont donné des coups qui lui ont laissé des hématomes au poignet et des griffures sur la poitrine. Dans la vidéo, elle explique qu'elles ont découvert qu'elle avait pris les gobelets car elles avaient installé des caméras dans les toilettes et les douches. Les responsables de la prison avaient apparemment affirmé aux détenus que ces caméras ne fonctionnaient pas.

Aux termes de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), traité auquel l'Iran est partie, nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. La détention est considérée comme arbitraire lorsqu'une personne est privée de liberté parce qu'elle a exercé les droits et libertés garantis par le PIDCP. Elle peut également devenir arbitraire en cas de violation des droits de la défense, notamment celui de bénéficier d'une assistance juridique avant le procès, d'être présenté sans délai devant un juge, de contester la légalité de la détention et de disposer du temps et des moyens nécessaires pour préparer la défense. Les personnes appréhendées doivent être relâchées dans l'attente de leur procès, et celles détenues illégalement peuvent prétendre à une indemnisation.

L'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus dispose : « Lorsqu'on recourt à des dortoirs, ceux-ci doivent être occupés par des détenus soigneusement sélectionnés et reconnus aptes à être logés dans ces conditions ».

Nom : Atena Farghadani  
Femme

AU 49/15, MDE 13/1094/2015, 27 février 2015